



CONSEIL D'ADMINISTRATION
LYCEE FRANÇAIS JOSUE-HOFFET



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CA
DU 18 JANVIER 2016

Présents:

Vilayvanh Lefèbvre : présidente du CoGes
Michael Benguigui : trésorier du CoGes
Didier Bertrand : secrétaire du CoGes
Mathieu Vassal : parent
Jérôme Dubois-Mercent : COCAC
Sébastien Mathey : proviseur
Dominique Goduel : directeur du primaire
Saïd El-Moutaoukil : Directeur Administratif et Financier
Cédric Paga : représentant du personnel

Excusés

Southasen Boulom : parent
Gilles Pottier : parent
Emmanuelle Chailleu : consule-adjointe

Ordre du jour :

- 1- Validation de l'ordre du jour (vote)
- 2- Adoption du CR du CA précédent (vote)
- 3- Point sur les impayés : statistiques mises à jour
- 4- Point sur le règlement financier 2016-2017 (vote)
- 5- Questions diverses
 - a- point périscolaire

Discussions	
1. Adoption de l'ordre du jour	
L'ordre du jour est adopté en précisant la question diverse relative au périscolaire Rappel : la validation du contrat de l'AMO a été effectuée par courriel. ==Adopté à l'unanimité==	
2. Adoption du CR du CA précédent	
Compte rendu de la réunion du 1 ^{er} décembre. ==Adopté à l'unanimité==	
3. Point sur les impayés : statistiques mises à jour	
La somme de 20.000\$ reste impayée soit 1.8% des frais facturés ; le tout fractionné en plusieurs petites sommes. 5 familles (7 enfants) représentent presque la moitié des impayés (8000\$ à ce jour). 3 n'ayant pas obtenu la bourse affirment ne pas avoir les moyens de payer (1 famille ne l'a pas demandée). 2 familles ont des bourses qu'elles jugent insuffisantes. 3/5 familles ont effectué un recours. Question : doit-on avoir un fonds de secours et comment l'alimenter? Le fonds reste de toute façon réservé aux urgences ponctuelles, on ne peut imaginer un fonds qui procède comme les bourses eu	

<p>égard aux sommes qui devraient être engagées sur la durée de la scolarité. 2 familles seront reçues par la direction et le COGES. Le cas d'une famille qui a laissé 12000\$ de dette sera à nouveau évoqué avec la section consulaire de l'ambassade de France. Le COGES souhaiterait que lors de la remise du passeport un rappel soit fait de la dette conséquente accumulée auprès de l'école.</p>	
4. Point sur le règlement financier (vote)	
<p>Propositions de changement du règlement financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paiement annuel avec abattement (pas d'abattement pour les entreprises) = Plan A - Paiement par trimestre au niveau communiqué en AG = Plan B - Paiement mensuel réparti sur 9 mensualités avec 10\$ mensuels de frais de gestion = Plan C - Aucune réduction ne sera accordée aux entreprises ou ONG (ni pour l'abattement famille nombreuse ni l'abattement pour le paiement annuel). - Le premier versement doit être payé le 30 août au plus tard, quel que soit le mode de paiement retenu ; cela afin d'éviter les relances dès le début d'année. <p>Réserves de certains parents élus et proposition que les pénalités de retard soient effectivement collectées ce qui n'est pas encore le cas. Les membres du COGES choisissent de réserver leur vote oui/non avant le prochain CA ou proposent de poursuivre le sujet lors de la prochaine réunion. Le trésorier souhaite que ces frais ne soient imposés pas imposés en 2016-17 et demande un temps de réflexion. Pas de vote ce jour.</p>	
5. a- Validation du bilan du premier semestre périscolaire	
<p>On rappelle que le périscolaire est un service proposé par l'établissement ; qu'il n'est pas inclus dans les frais de scolarité et qu'il constitue figure dans un service spécial. La commission ad hoc composée de parents ne s'est constituée qu'en décembre et n'a donc pas été réunie -faute de temps- avant la campagne du second semestre du périscolaire (recherche des encadrants, des activités, préparation du planning, etc.) Cette commission préparera ainsi les activités de la rentrée de 2016. Les seules remarques reçues des parents concernant le prix et certaines activités que les parents ou enfants souhaitent. Un bilan de période sera réalisé à la fin de cette dernière, en février. L'évaluation est faite auprès des enfants et non pas des parents</p> <p>Le budget autonome permet la réalisation d'investissements sans dépendre des fonds de l'établissement. Cela figure néanmoins dans le budget. Les comptes sont à jour, mais pas définitifs pour la première période puisqu'il y aura encore des dépenses en janvier et février. La balance des comptes "périscolaire" ne sera définitive qu'en fin février.</p>	

Fin de la séance 18 janvier à 20h

Le secrétaire